

Validez votre DPC 2018 en participant à la cohorte BPCO Palomb

-Palomb, la cohorte BPCO, référence N°40001800023

Evaluation des pratiques à distance : saisir 10 dossiers patients dans Palomb (durée :6h)

<https://www.palomb.fr>

Session n°1 : du 10 octobre au 27 décembre 2018

Publics concernés : Pneumologues

Les étapes à réaliser impérativement pour valider votre inscription :

* **Si vous êtes libéral** : (Montant de l'indemnisation : 45€/heure de DPC)

- 1) Se connecter à son profil sur www.mondpc.fr
- 2) S'inscrire à l'action sélectionnée (Cliquer sur « Recherche Actions », saisir la référence de l'action (40001800023) puis cliquer sur « Rechercher », cliquer ensuite sur « détail action DPC » puis choisir la session N° 1 en bas de la page, puis cliquer sur « s'inscrire »)
- 3) Vous recevrez un mail de l'ANDPC qui confirmera votre inscription

* **Si vous êtes hospitalier** :

- 1) Envoyer un mail de demande d'inscription à pneumodpc@gmail.com mentionnant le numéro du programme souhaité. Vous recevrez par retour de mail votre convention.
- 2) Effectuer votre demande de prise en charge auprès du service des affaires médicales de votre établissement et leur faire compléter et signer la convention individuelle de prise en charge des frais de formation DPC
- 3) Après accord de votre établissement, renvoyer la convention complétée et signée par mail à pneumodpc@gmail.com - Voilà vous êtes inscrit !

* Après l'inscription au DPC, **se connecter à** <https://www.palomb.fr>, aller sur l'onglet « se connecter » et « créer un nouveau compte ».

La validation de votre compte sera effectuée dans les 24h par l'équipe Palomb et vous pourrez ensuite saisir vos patients BPCO !

